



**Conférence des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr. générale  
30 août 2010  
Français  
Original: anglais

---

**Sixième Conférence des Nations Unies  
chargée de revoir tous les aspects de l'ensemble  
de principes et de règles équitables convenus  
au niveau multilatéral pour le contrôle  
des pratiques commerciales restrictives**

Genève, 8-12 novembre 2010

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux**

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la Conférence<sup>1</sup>.
2. Élection du Président et des autres membres du Bureau.
3. Adoption du règlement intérieur.
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la Conférence.
5. Pouvoirs des représentants à la Conférence.
6. Examen de tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives:
  - a) Examen de l'application et de la mise en œuvre de l'Ensemble;
  - b) Étude de propositions visant à améliorer et développer l'Ensemble, ainsi que la coopération internationale dans le domaine du contrôle des pratiques commerciales restrictives.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport de la Conférence.

---

<sup>1</sup> Site Web de la Conférence:

<http://www.unctad.org/Templates/meeting.asp?intItemID=4938&lang=1&m=17888&info=not>.

## II. Annotations

1. Au paragraphe 19 de sa résolution 61/186 en date du 25 janvier 2007, qui a traité de la question générale du commerce, l'Assemblée générale a décidé de convoquer une sixième Conférence des Nations Unies qui serait chargée d'examiner tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives. Cette Conférence doit se tenir sous les auspices de la CNUCED, à Genève, en 2010. Lors de sa dixième session tenue du 7 au 9 juillet 2009, le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence a fait office d'organe préparatoire de la Conférence et a approuvé l'ordre du jour provisoire de la Conférence. Le rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur sa dixième session est publié sous la cote TD/B/C.I/CLP/6.

### **Point 1**

#### **Ouverture de la Conférence**

2. La Conférence sera ouverte le lundi 8 novembre 2010, à 10 heures, par le Secrétaire général de la CNUCED ou son représentant..

### **Point 2**

#### **Élection du Président et des autres membres du Bureau**

3. L'article 7 du règlement intérieur provisoire de la Conférence (TD/RBP/CONF.7/9) prévoit l'élection d'un président, d'un rapporteur et de vice-présidents, compte dûment tenu du principe de la répartition géographique équitable. Le président, les vice-présidents et le rapporteur constituent le Bureau de la Conférence.

### **Point 3**

#### **Adoption du règlement intérieur**

4. Le règlement intérieur provisoire de la Conférence, tel qu'il a été approuvé lors des cinq conférences précédentes, porte la cote TD/RBP/CONF.7/9.

#### *Documentation*

TD/RBP/CONF.7/9 Règlement intérieur provisoire de la Conférence

### **Point 4**

#### **Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la Conférence**

5. Le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence a approuvé, lors de sa dixième session, l'ordre du jour provisoire figurant au chapitre I ci-dessus (voir l'annexe I du document TD/B/C.I/CLP/6).

#### **a) Réunions de groupes régionaux**

6. Des dispositions seront prises pour que les groupes régionaux puissent se réunir quotidiennement pendant toute la durée de la Conférence.

**b) Services disponibles**

7. Des services d'interprétation seront disponibles de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures pendant toute la durée de la Conférence.

**c) Travaux de la Conférence**

8. La Conférence disposera de cinq jours ouvrables du 8 au 12 novembre 2010. La première séance, le 8 novembre, pourrait être consacrée aux questions de procédure, à savoir les points 1 à 5 a) de l'ordre du jour provisoire, ainsi qu'au débat de haut niveau, au débat interactif et aux déclarations liminaires, et la dernière séance, le 12 novembre, à l'examen des points 5 b) à 8. Les séances restantes seraient consacrées à l'examen de la question de fond inscrite à l'ordre du jour (point 6) ainsi qu'aux consultations officieuses. On trouvera un projet de programme de travail à l'annexe du présent document.

*Documentation*

TD/RBP/CONF.7/1 Ordre du jour provisoire annoté et organisation des travaux

**Point 5****Pouvoirs des représentants à la Conférence**

9. L'article 5 du règlement intérieur provisoire prévoit la constitution, au début de la Conférence, d'une commission de vérification des pouvoirs. La Commission examinera les pouvoirs des représentants et fera rapport à la Conférence.

**Point 6****Examen de tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives****a) Examen de l'application et de la mise en œuvre de l'Ensemble**

10. Faisant office d'organe préparatoire de la sixième Conférence de révision, le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence, lors de sa dixième session tenue du 7 au 9 juillet 2009, a invité le Secrétaire général de la CNUCED à établir une évaluation de l'application et de la mise en œuvre de l'Ensemble (conclusions concertées figurant dans le document TD/B/C.I/CLP/6).

11. L'évaluation établie par le secrétariat est publiée sous la cote TD/RBP/CONF.7/2. Les gouvernements seront invités de leur côté à exposer leurs vues sur la question. Les contributions écrites des participants seront disponibles sur le site Web de la Conférence: <http://www.unctad/info/en/6th-UN-Conference-on-Competition-Policy/>.

**b) Étude de propositions visant à améliorer et développer l'Ensemble, ainsi que la coopération internationale dans le domaine du contrôle des pratiques commerciales restrictives**

12. Pour faciliter la tâche de la sixième Conférence de révision, la Commission du commerce et du développement, dans les conclusions concertées adoptées à sa deuxième session, qui s'est tenue du 3 au 7 mai 2010, s'est félicitée des initiatives régionales qui ont été prises de convoquer des réunions préparatoires à la sixième Conférence de révision, avec l'aide du secrétariat de la CNUCED, réunions axées sur un examen des expériences régionales concernant l'application de l'Ensemble. La CNUCED a organisé à cet effet

quatre séminaires et ateliers régionaux dont les résultats seront communiqués à la sixième Conférence de révision.

13. Le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence a par ailleurs recommandé que la sixième Conférence de révision examine les questions ci-après, relatives à une meilleure application de l'Ensemble.

14. La Conférence procédera en conséquence à des consultations officieuses en vue de permettre un échange de vues sur ces questions importantes relatives à la politique de concurrence. Les gouvernements sont invités à communiquer à l'avance au secrétariat de la CNUCED des notes succinctes sur leurs interventions afin que celles-ci puissent être reproduites et distribuées aux participants.

15. À sa dixième session, le Groupe intergouvernemental d'experts a aussi prié le secrétariat de la CNUCED d'établir trois groupes de questions que la sixième Conférence de révision examinerait séparément<sup>2</sup>:

### **Session I**

#### **Application du droit et de la politique de la concurrence**

- a) Examen judiciaire d'affaires de concurrence;
- b) Sanctions et mesures correctives appropriées;
- c) Recours à des programmes de clémence pour l'application du droit de la concurrence à des ententes injustifiables dans les pays en développement.

### **Session II**

#### **Examen de l'expérience acquise concernant l'application de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives (Ensemble des Nations Unies), y compris les examens collégiaux volontaires**

d) Modalités permettant de faciliter les consultations volontaires entre États membres et groupements régionaux, conformément à la section F de l'Ensemble des Nations Unies;

g) Efficacité du renforcement des capacités et de l'assistance technique dont peuvent bénéficier des autorités chargées des questions de concurrence de création récente.

### **Session III**

#### **Contribution de la politique de concurrence à la promotion du développement économique**

h) Évaluation de l'efficacité du droit de la concurrence pour la promotion du développement économique;

---

<sup>2</sup> Étant donné que les alinéas *e, f et j* des sessions II et III n'ont pas été retenus pour examen par la sixième Conférence de révision, la Conférence souhaitera peut-être les inscrire à l'ordre du jour provisoire de la onzième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.

i) Bonnes conception et application du droit et de la politique de la concurrence dans des pays se situant à différents niveaux de développement des marchés;

k) Promotion de la concurrence, contrôle des fusions et application effective du droit en période de difficultés économiques.

16. Par conséquent, la Conférence sera saisie d'un rapport sur chacun des sujets énumérés plus haut. Les documents suivants seront soumis:

a) Évaluation de l'application et de la mise en œuvre de l'Ensemble (TD/RBP/CONF.7/2);

b) Contribution de la politique de concurrence à la promotion du développement économique: un droit et une politique de la concurrence bien conçus et efficaces (TD/RBP/CONF.7/3);

c) Recours à des programmes de clémence pour l'application du droit de la concurrence à des ententes injustifiables dans les pays en développement (TD/RBP/CONF.7/4);

d) Sanctions et mesures correctives appropriées (TD/RBP/CONF.7/5);

e) Promotion de la concurrence, contrôle des fusions et application effective du droit en période de difficultés économiques (TD/RBP/CONF.7/6);

f) Examen actualisé des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique dans le domaine du droit et de la politique de la concurrence (TD/RBP/CONF.7/7);

g) Version actualisée de la loi type contenant de nouvelles dispositions sur le contrôle des fusions (TD/RBP/CONF.7/8).

17. La Conférence procèdera aussi à l'examen collégial volontaire du droit et de la politique de la concurrence de l'Arménie. Elle sera saisie à cet effet, en guise de documents de base, de deux rapports demandés par le Groupe intergouvernemental d'experts à sa dixième session:

a) Aperçu de l'examen collégial volontaire du droit et de la politique de la concurrence de l'Arménie (UNCTAD/DITC/CLP/2010/1 Overview);

b) Rapport de l'examen collégial volontaire du droit et de la politique de la concurrence de l'Arménie (UNCTAD/DITC/CLP/2010/1).

18. Les représentants qui souhaitent participer à l'examen collégial volontaire du droit et de la politique de la concurrence de l'Arménie sont invités à en informer le secrétariat de la CNUCED avant la tenue de la Conférence, afin que le programme de l'examen collégial puisse être arrêté à temps et que les participants aient suffisamment de temps pour préparer les consultations.

## **Point 7**

### **Questions diverses**

19. Au titre de ce point, la Conférence procèdera notamment à l'examen et à l'adoption de l'ordre du jour provisoire de la onzième session du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.

**Point 8**  
**Adoption du rapport de la Conférence**

20. L'article 52 du règlement intérieur provisoire dispose que la Conférence peut recommander à l'Assemblée générale d'adopter des amendements à l'Ensemble de principes et de règles. En application du même article, la Conférence adoptera un rapport sur ses travaux. Le rapport final de la sixième Conférence de révision sera présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies par le Conseil du commerce et du développement.

## Annexe

## Programme de travail proposé

	<i>Lundi 8 novembre</i>	<i>Mardi 9 novembre</i>	<i>Mercredi 10 novembre</i>	<i>Jeudi 11 novembre</i>	<i>Vendredi 12 novembre</i>
10 h 00-13 h 00	1 <sup>re</sup> séance plénière	<b>Session I (suite)</b>	<b>Session III</b>	<b>Session II</b>	Point 6 (a) et b)) (suite)
	<b>Cérémonie inaugurale</b>	<b>Application du droit et de la politique de la concurrence</b>	<b>Contribution de la politique de concurrence à la promotion du développement économique</b>	<b>Examen de l'expérience acquise concernant l'application de l'Ensemble des Nations Unies, y compris les examens collégiaux volontaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examen du projet de résolution de la Conférence</li> </ul>
	Suivie de <ul style="list-style-type: none"> <li>Points 1 à 5 a)</li> <li>Débat de haut niveau suivi du débat interactif et des déclarations générales</li> </ul>	c) Recours à des programmes de clémence pour l'application du droit de la concurrence à des ententes injustifiables dans les pays en développement	i) Bonnes conception et application du droit et de la politique de la concurrence dans des pays se situant à différents niveaux de développement des marchés  h) Évaluation de l'efficacité du droit de la concurrence pour la promotion du développement économique  g) Efficacité du renforcement des capacités et de l'assistance technique dont peuvent bénéficier des autorités chargées des questions de concurrence de création récente	d) Modalités permettant de faciliter les consultations volontaires entre États membres et groupements régionaux, conformément à la section F de l'Ensemble des Nations Unies  f) Réseaux d'échange d'informations non confidentielles pour une meilleure coopération entre autorités chargées des questions de concurrence	

	<i>Lundi 8 novembre</i>	<i>Mardi 9 novembre</i>	<i>Mercredi 10 novembre</i>	<i>Jeudi 11 novembre</i>	<i>Vendredi 12 novembre</i>
15 h 00-18 h 00	<p><b>Session I</b></p> <p><b>Application du droit et de la politique de la concurrence</b></p> <p>a) Examen judiciaire d'affaires de concurrence</p> <p>b) Sanctions et mesures correctives appropriées</p>	<p><b>Examen collégial volontaire du droit et de la politique de la concurrence: Arménie</b></p>	<p><b>Session III (suite)</b></p> <p><b>Contribution de la politique de concurrence à la promotion du développement économique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Table ronde sur les fondements de l'efficacité des organismes</li> <li>k) Promotion de la concurrence, contrôle des fusions et application effective du droit en période de difficultés économiques</li> </ul>	<p><b>Session II</b></p> <p><b>Examen de l'expérience acquise concernant l'application de l'Ensemble des Nations Unies, y compris les examens collégiaux volontaires (suite)</b></p> <p>e) Évaluation de l'expérience acquise à ce jour, concernant l'application de l'Ensemble des Nations Unies, y compris les examens collégiaux volontaires de la CNUCED</p> <p>Point 6 (a) et b))</p> <p>Examen du projet de résolution de la Conférence</p>	<p><b>Séance plénière de clôture</b></p> <p>Point 5 b)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs</li> </ul> <p>Point 6</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption du projet de résolution de la Conférence</li> </ul> <p>Point 7</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Questions diverses – Adoption de l'ordre du jour provisoire de la onzième session du Groupe intergouvernemental d'experts</li> </ul> <p>Point 8</p> <p>Adoption du rapport de la Conférence</p>